

PIRON (*Pierre*), Président de la Cour d'Appel de Léopoldville, Professeur, Membre de l'Académie (Bernissart, 24.2.1911 - Bruxelles, 7.5.1973). Fils de Adhemar et de Hugé, Angèle; époux de Anciaux, Alice.

Pierre Piron obtint le titre de docteur en droit à l'Université catholique de Louvain en 1934. Après avoir accompli ses obligations militaires, il s'inscrivit au tableau des stagiaires du barreau de Mons et posa sa candidature aux services publics de la Colonie. En juin 1938 il s'embarque et est affecté au service territorial en territoire de Madimba. Lorsque la Belgique est entraînée dans la guerre, Pierre Piron demande à rejoindre son régiment de carabiniers, où il est officier de réserve; mobilisé à la Force Publique, il est bientôt, à la demande du Gouverneur de la province de Léopoldville, remis à la disposition des autorités territoriales; en 1942 le Gouverneur général l'affecte en qualité de conseiller juridique au service des affaires indigènes et de la main-d'œuvre. A la fin de la guerre, Pierre Piron postule et obtient (par arrêté du Régent en date du 29 mars 1946) sa nomination au titre de substitut. Le Gouverneur général le retient cependant « dans l'intérêt du service » dans ses fonctions administratives et ce n'est que le 8 janvier 1947 qu'il peut prêter le serment du magistrat.

Rentré en congé en 1947, il s'y trouve retenu par l'administration métropolitaine qui le charge de la préparation des décrets assurant la mise en concordance de la législation coloniale avec les mesures prises durant la guerre par les autorités d'Afrique.

A son retour en Afrique, le Gouverneur général lui demande de parachever cette œuvre, dans les fonctions de chef de service au Secrétariat général de la Colonie. C'est à cette époque qu'il assume le secrétariat de la Commission pour la protection des indigènes et le secrétariat du Conseil de Gouvernement.

Ce n'est qu'en 1951 que Pierre Piron peut reprendre ses activités dans la magistrature, étant nommé juge assumant bientôt les fonctions de président du tribunal de première instance de Léopoldville.

L'université Lovanium, ayant été autorisée d'ouvrir une faculté de droit, invite Pierre Piron à y faire un cours de droit privé congolais.

En 1956 il est promu conseiller suppléant, et bientôt conseiller en titre, à la Cour d'Appel de Léopoldville.

Nommé chef de cabinet du Gouverneur général le 2 septembre 1959, il suspend une nouvelle fois ses fonctions de magistrat, et termine sa carrière coloniale à la date d'accession du Congo à l'indépendance.

Le Président de la République l'invite cependant à assumer la présidence de la Cour d'Appel de Léopoldville et l'université Lovanium le nomme professeur extraordinaire.

En 1962, Pierre Piron rentre « définitivement » en Europe. Il est nommé professeur extraordinaire à l'Université catholique de Louvain et bientôt conseiller à la Bibliothèque du Centre interuniversitaire de Droit comparé; en 1963, il devient membre du comité de rédaction de la Revue de droit international et de droit comparé et en 1964 il est élu membre de l'Institut Royal des Relations internationales, en 1965 il devient membre de la « Royale Entraide coloniale », en 1968 il est élu vice-président de l'Union des magistrats du Congo et en 1970 président de la Commission sociale de l'Union royale belge pour le Congo et les pays d'Outre-Mer; cette même année il devient

membre du Centre de documentation économique et sociale africaine (CEDESA).

Demeuré fidèle à sa vocation africaine, Pierre Piron, établi en Belgique, garde le contact avec le Congo; de 1963 à 1967 il revient régulièrement faire ses cours en qualité de professeur visiteur à l'Université Lovanium; à l'occasion de ces visites, le Gouvernement de la République lui confie plusieurs missions; en 1968 il fait deux séjours à Kinshasa pour préparer la mise à jour des Codes et en 1969 il est nommé membre de la commission d'élaboration des nouveaux codes congolais.

Dès le 6 octobre 1947, Pierre Piron était correspondant de l'Académie, le 3 mars 1962 il fut nommé associé.

Pierre Piron était : Commandeur de l'Ordre de Léopold II. — Officier de l'Ordre de Léopold. — Officier de l'Ordre royal du Lion. — Chevalier de l'Ordre de la Couronne. — Chevalier de l'Etoile noire du Bénin. Il était porteur de l'Etoile de service en or avec barrettes. — de la Médaille de volontaire de guerre 1940-1945. — de la Médaille commémorative de la guerre 1940-1945. — de la Médaille de l'effort de guerre 1940-1945.

Publications : La grande œuvre de Pierre Piron fut la publication des codes : l'édition 1943-1948 en collaboration avec L. Strouvens; l'édition 1954 en collaboration avec J. Devos; l'édition 1959-1960 en collaboration avec J. Devos, E. Neven et A. Staes; l'édition de la législation de la République démocratique du Congo en collaboration avec L. De Wilde et Ph. Piron, en 1970.

Pour les références bibliographiques de ces ouvrages, ainsi que pour la liste des autres œuvres de Pierre Piron, nous renvoyons à la bibliographie publiée p. 84 à 86 au *Bulletin des séances*, I, annuaire 1970, de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer.

Octobre 1975.

A. Rubbens.